

Élaboration du 11ème programme

COMITER SEINE AVAL 8 juin 2017

Luc Pereira-Ramos

AESN - Délégué au Programme et à la Politique Territoriale





Élaboration du 11ème programme

Calendrier



Déroulement du 10^{ème} programme



Contexte du 11^{ème} programme



Les orientations du comités de bassin





Le calendrier

Groupes et commissions Février-mars 2017

Automne 2017 grands principes niveaux d'aides, quelle priorisation...

Octobre 2018
Adoption du
programme
CA et CB







avril 2017 CB lancement CB CA juin 2018
Stabilisation équilibre de programme et modalités d'aides





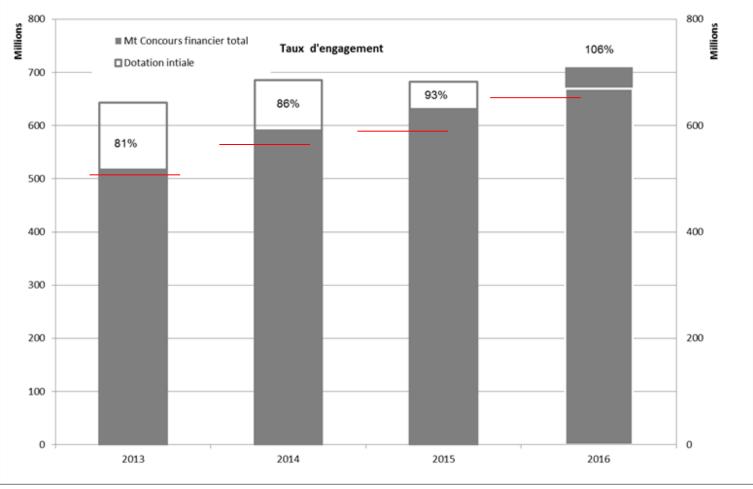






La dynamique des engagements

91% d'engagement des dotations initiales

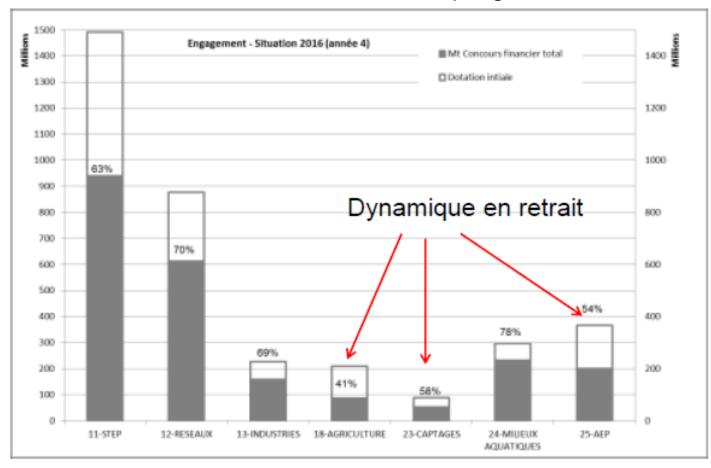






Un premier bilan du 10^{ème} programme sur les interventions

En théorie, fin 4^{ème} année = 67% du programme



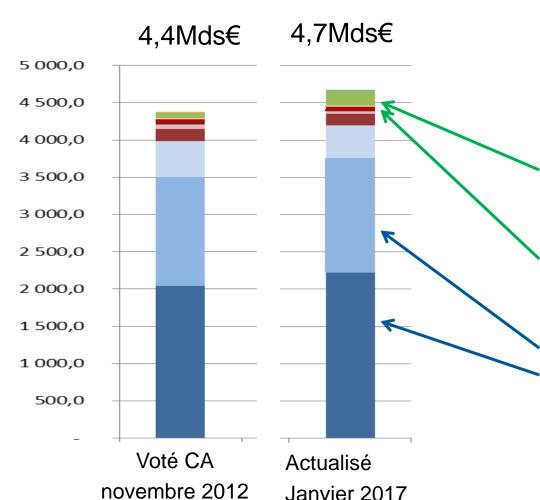


NB : en engagements bruts sans dégagements / programme voté 2012



Evolution des prévisions

cumul 6 ans en M€



Des recettes supérieures aux prévisions :

3 causes

- * l'intégration, en 2013, de la part Ecophyto de la pollution diffuse (68 M€)
- * les ventes de produits phytosanitaires (+ 60 M€)
- * la stabilisation des assiettes « domestiques et assimilés domestiques» (+ 217 M€)











Des dynamiques à poursuivre

- Atteinte des objectifs du SDAGE et contribution à l'atteinte de ceux de la directive cadre stratégie pour le milieu marin et de la directive inondations
- Meilleure prise en compte du « grand cycle de l'eau »
- Poursuivre notre politique de protection de la ressource en eau contre les pollutions diffuses
- Aborder la question des polluants émergents et revisiter celle des pollutions toxiques





De nouveaux éléments de contexte

- Cadrage législatif et gouvernemental
- Extension des compétences des agences de l'eau à la biodiversité et à la protection du milieu marin
- Accompagner les conséquences des lois NOTRe et MAPTAM
- Répondre au « défi » du renouvellement des réseaux
- Relever le défi important de la mise au norme DERU pour le «temps de pluie» des systèmes d'assainissement urbains





Les orientations données par le comité de bassin

Délibération N° CB 17-06 du 6 avril 2017





Article 1 de la délibération du CB 1/3 – les finances

Ne pas accroître la pression fiscale existante;



 Dimensionner les montants de travaux aidés en fonction des recettes disponibles;





Article 1 de la délibération du CB 2/3 – les thèmes d'action

- traduire de façon opérationnelle la stratégie d'adaptation au changement climatique;
- privilégier les actions concourant à l'atteinte du bon état, tout en favorisant les actions servant d'autres objectifs comme la prévention des inondations, la biodiversité terrestre et le milieu marin dans le respect général du principe de l'eau paye l'eau;
- Examiner les conditions d'accélération du renouvellement des réseaux d'eau usées et d'alimentation en eau potable;
- Rechercher un niveau d'aides aux entreprises le plus élevé possible en exploitant toutes les pistes permises par les encadrements communautaires;
- encourager l'innovation et l'expérimentation en concertation avec les autres bassins





Article 1 de la délibération du CB 3/3 – l'efficacité des aides

- Simplifier le programme afin de le rendre plus lisible par les maîtres d'ouvrage et plus facile à mettre en œuvre ;
- Examiner les modalités de priorisation des aides de l'agence en adaptant les outils (PTAP, contrats...) au nouveau contexte territorial issu des lois récentes ;
- Améliorer l'efficacité des animateurs aidés et leur synergie avec les services de l'agence;
- chercher la meilleure efficience de chaque aide et trouver
 - ✓ les bons leviers pour faire émerger les actions prioritaires.
 - ✓ et le juste niveau d'aide pour permettre aux actions de s'engager.





Des lieux de débat, d'échange et d'élaboration

Niveau bassin

- La commission permanent des programmes et de la prospective: prépare les dossiers du CA et du CB
- Des groupes et commissions thématiques

Niveau local

 Des commissions territoriales mises à contribution





Les thèmes de travail des comiter en 2017

- Seine Aval: industrie
- Bocages Normands: continuité écologique
- Seine Amont : AEP protection des captages
- Vallées d'Oise : réseaux assainissement
 - Rivières d'Ile de France : biodiversité, inondations, pluvial
 - Vallées de Marne : agriculture, agroalimentaire, distribution AEP





Merci de votre attention

